

pense que cette législation mérite une attention très rigoureuse des membres du comité et, comme membre de ce comité, monsieur le président, je me ferai un devoir d'y apporter les meilleures de mes connaissances et de participer à l'étude d'une législation aussi importante. C'est pourquoi, monsieur le président, nous croyons du côté gouvernemental qu'il serait prématuré d'entreprendre une pareille étude. D'autre part, monsieur le président, j'aimerais aussi informer mon cher collègue qu'en fait la question fait l'objet d'études au niveau extérieur, et pourra faire l'étude du comité l'an prochain, et c'est à ce moment-là, je pense . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais il est maintenant 6 heures.

[Traduction]

On propose, du consentement de la Chambre, que nous nous formions en comité plénier, afin que nous soyons prêts à reprendre nos travaux à notre retour, à 8 heures.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Blaker, reprend l'étude du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Le vice-président adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[Français]

Le président: La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu.

[Traduction]

Quand le comité a levé la séance à 5 heures, l'article 1 du bill était à l'étude. Le député de Fundy-Royal avait la parole.

M. Corbett: Monsieur le président, à 5 heures, je conclus mes observations sur le potentiel des schistes bitumineux et des gisements de gaz naturel du comté Albert, au Nouveau-Brunswick. J'expliquais combien il est regrettable que la politique du gouvernement fasse fuir les capitaux pour la prospection à l'étranger. J'avais demandé au ministre des réexaminer la politique, comme le lui demandent les provinces et comme je l'ai fait à plusieurs reprises à la Chambre, et de songer à faire de la prospection et peut-être aussi de l'exploitation pétrolière dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je voudrais parler d'un groupe de gens extraordinaires. C'est un groupe plutôt restreint par rapport à celui des fabricants et

d'autres qui sont entourés de groupes de pression qui réussissent à se faire entendre. Ce groupe de gens est indispensable au Canada. Je veux parler de ceux qui cultivent la terre et produisent les denrées nécessaires pour alimenter les Canadiens.

Ce groupe fait face à des difficultés accablantes. La hausse des taux d'intérêt ne peut apparemment pas être freinée. Le gouvernement actuel manifeste peu d'intérêt à l'égard des problèmes auxquels ce groupe se heurte. Il doit faire face aux coûts croissants du combustible, aux problèmes ouvriers et à d'autres difficultés. Il mérite une attention particulière.

Si on ne peut freiner la hausse des taux d'intérêt, il faudrait examiner les difficultés auxquelles ces personnes font face. Leurs profits fléchissent, si tant est qu'elles en fassent. Nous nous trouverons dans une situation très précaire si ces personnes dont nous ne pouvons nous passer, c'est-à-dire les propriétaires de petites exploitations agricoles au Canada, ne sont plus en mesure de continuer à exercer leur métier à cause de leurs difficultés financières.

Nous pourrions leur venir en aide par exemple de la façon que le précédent gouvernement avait proposée. Je veux parler de la question des gains en capital que mes collègues ont soulevée à plusieurs occasions. Des députés du parti qui occupent les banquettes à ma gauche ont fait allusion à ceux de notre parti qui favorisent l'abolition de la taxe sur les gains en capital. Je me considère comme l'un de ceux-là. C'est vrai que les gens qui ont de l'argent peuvent profiter de circonstances comme celles-là pour en faire davantage. Cependant, quel mal y a-t-il à ce que des gens qui ont de l'argent acceptent d'investir chez nous et fassent en sorte que leurs concitoyens travaillent, nourrissent leur famille et jouissent de toutes les bonnes choses que le Canada devrait être en mesure de leur offrir? Nous ne trouvons malheureusement dans le mini-budget et dans le budget qu'un tas de simagrées politiques qui n'atténueront en rien les difficultés de notre pays. Le Canada présente les meilleures perspectives de progrès de tous les pays du monde. Cependant, nous nous trouvons dans de pénibles circonstances et l'avenir s'annonce très sombre. Il faut changer d'attitude.

Je demande au ministre de réexaminer ces politiques qui sont en train d'entraîner le pays vers le chaos économique et social, politiques élaborées au fil des années et que préconise encore le gouvernement au pouvoir. Ce dont nous avons besoin, c'est de nouvelles politiques, de politiques innovatrices, qui nous sortent du cul-de-sac actuel qui ne peut nous mener ailleurs qu'à l'effondrement économique et social.

M. Elzinga: Monsieur le président, comme c'est la seconde fois que j'ai la chance de parler de l'article 1 du bill C-54, je serai assez bref. J'aimerais consigner certains points au hasard avant que la Chambre passe à l'étude du bill article par article. Je veux revenir, avec le comité, sur une couple de motions que j'ai eu le plaisir de proposer aux termes de l'article 43 du Règlement et à l'appui desquelles j'ai invoqué certains arguments dans l'espoir que le gouvernement agisse dans les domaines en cause. De toute évidence, tous les Canadiens sont profondément inquiets de l'inaction de nos amis d'en face. Nous constatons qu'en réalité, les propositions budgétaires qu'ils ont présentées aideront fort peu de nombreux secteurs de notre société. Le gouvernement actuel a établi un certain nombre de records durant son mandat, des records